

Port-Vendres, le 27 septembre 2016

Le Directeur

à

Monsieur Jean-Marc PUJOL
Président
Perpignan Méditerranée Métropole
11 Boulevard Saint Assisclé
BP 20641
66 006 Perpignan Cedex

Réf. Courrier : D/PNMGL/2016131
Affaire suivie par : Olivier MUSARD
olivier.musard@aires-marines.fr

Objet : Avis relatif au dossier de projet de révision générale du POS en PLU pour la commune de Torreilles, arrêté par la délibération du conseil de communauté du 19 mai 2016.

Monsieur le Président,

Le Parc naturel marin a été sollicité en date du 29 juin pour donner un avis sur le projet de révision générale du Plan d'occupation des Sols et en Plan Local d'Urbanisme pour la commune de Torreilles, suite à la délibération du conseil communautaire du 19 mai 2016, tirant le bilan de la concertation et arrêtant ce projet. M. Michel Moly, Président du conseil de gestion du Parc, m'a transmis votre demande d'avis sur ce dossier et m'a demandé de vous en faire réponse.

Nous tenions tout d'abord à vous remercier d'avoir intégré le Parc dans la liste des organismes que vous jugez compétents dans le cadre de cette démarche, si importante pour une commune littorale. Le territoire marin du Parc pour lequel le conseil de gestion assume une responsabilité de gestion devient un véritable enjeu partagé, et la cohérence entre projets territoriaux un objectif réciproque.

Le conseil de gestion du Parc délibère sur une liste de projets de plans, de schémas, de programmes dont la révision du PLU ne fait pas obligatoirement partie. Pour autant, l'analyse du dossier soumis nous permet de prendre connaissance de ce PLU et, si

nécessaire, d'exprimer toutes recommandations ou propositions qu'il serait utile de porter à votre connaissance.

J'attire votre attention sur un point qui concerne le cadre formel de la gestion des sites Natura 2000 marins. Lorsqu'un site Natura 2000 est intégré en totalité ou majoritairement dans le périmètre d'un Parc naturel marin, il est positionné sous la responsabilité de gestion du Parc. Dans ce cas, le plan de gestion du Parc se substitue au document d'objectifs et le conseil de gestion remplace le comité de pilotage, conformément à la loi. Aussi, les différentes mentions à ce site Natura 2000 et des enjeux à prendre en compte nécessitent-elles un renvoi vers les différentes finalités du plan de gestion.

Je tiens également à vous assurer de l'entière disponibilité des agents du Parc auprès de vos services, notamment dans les phases amont de préparation de projets mentionnés dans le cadre de cette révision.

En accord avec le Président du conseil de gestion, Michel Moly, l'avis sur ce dossier, étudié pour ses parties ayant une relation directe ou indirecte avec le domaine maritime situé dans le périmètre du Parc naturel marin du golfe du Lion, est donc favorable.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Gildas Le Corre
Directeur-délégué du Parc
naturel marin du golfe du Lion

